



Entretien des trottoirs et élagage des plantations le long des voies publiques



❖ Pourquoi ?

Pour participer collectivement à l'embellissement et à la propreté de notre village.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et la mise en application de la loi Labbé, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Oise en vigueur et le l'arrêté municipal n° 57/2024, l'entretien, le désherbage et le balayage des trottoirs, ainsi que l'élagage des arbres, arbuste et autres plantations incombent aux propriétaires ou aux locataires.



**Pour garder notre village propre et où il fait bon vivre,
voici quelques conseils à adopter :**

❖ Comment désherber efficacement ?

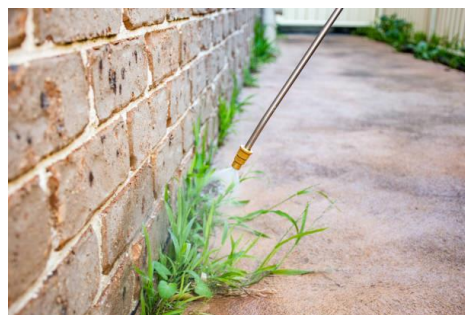
L'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants) est strictement interdite, la méthode la plus efficace pour désherber est l'arrache ou le binage.

Voici quelques alternatives au désherbage manuel :

- ✓ Déposer du paillis
- ✓ Fabriquer un désherbant naturel
- ✓ Utiliser de l'eau bouillante recyclée
- ✓ Essayer le désherbage thermique



**POUR UN DÉSHERBANT NATUREL
ET ÉCOLOGIQUE**



1 L de vinaigre blanc

2.5 L d'eau tiède

Savon liquide biologique et doux